



Tél. : 02.96.26.74.66

mairie.stbarnabe@orange.fr

Site internet :
www.saint-barnabe.fr



Commune de Saint-Barnabé



**N° 566
 AVRIL 2025**

SAINT-BARNABÉ
 SAMEDI 26 AVRIL 2025
COUSCOUS A EMPORTER
 Fromage - dessert
 De 17h00 à 20h00 à la salle Pascal Legay
Prix : 13 €
(mis en barquette)
Organisation : Société de Chasse Communale
A réserver auprès des chasseurs avant le 10 AVRIL

REJOIGNEZ-NOUS POUR LA
Chasse à l'oeuf
 RESERVE AUX ENFANTS SCOLARISES
 ET OU HABITANT ST-BARNABE
VENDREDI 4 AVRIL 2025
 de 16h30 à 18h00
 Sur la place de l'église
 Bulletin d'inscription disponible en Mairie
Sous la responsabilité des parents
 Participation 2€ et sur place 2,50€
 jusqu'à 12 ans.
 Goûter offert à
 chaque participant
 Au Plaisir de
 vous y
 retrouver !
Organisation : Amicale des Employés Communaux



Le mot du Maire

Un budget responsable pour l'avenir de notre commune

Nous avons voté le budget le vendredi 14 mars dernier...

La municipalité de Saint-Barnabé reste déterminée à respecter ses engagements envers les Barnabéens.

Dans ce contexte très défavorable, les élus ont néanmoins choisi de reconduire les mêmes taux d'imposition. Malgré une politique nationale tendue, la collectivité parvient tout de même à confirmer sa bonne santé financière.

« L'objectif principal est de maîtriser les dépenses publiques tout en préservant la qualité des services rendus aux habitants. »

En 2024, nous avons dégagé un excédent de fonctionnement de 351 086,93 € ; ce qui va nous permettre de poursuivre nos investissements en 2025 sans avoir recours à l'emprunt pour la 2^{ème} année consécutive.

Le budget primitif 2025 s'établit à 1 401 000,00 € en fonctionnement et 1 145 846,75 € en investissement. Les gros chantiers inscrits pour un montant de près de 446 000 € concerneront :

- l'aménagement d'un sentier pédestre sécurisé et un abri-bus à Blanlin.
- la mise en place de la nouvelle signalétique pour votre sécurité.
- la mise aux normes des équipements publics et associatifs.
- un programme voirie : Le Relay, rue Jean Jaurès.
- un radar pédagogique.
- la réhabilitation de la Salle Omnisports.
- le ré-aménagement de la rue de Bellevue.
- l'installation d'un paratonnerre à l'église et la rénovation des gouttières.
- des travaux d'entretien à l'école Mathurin Boscher et l'étude de travaux énergétiques.
- l'entretien des 31 logements communaux.
- un soutien aux associations avec le maintien des subventions.

Et enfin, l'amélioration du cadre de vie avec pour objectif d'obtenir le label « 1ère Fleur ».

Ces projets visent à améliorer le quotidien des Barnabéens. Ensemble, avec un budget maîtrisé, nous continuerons à faire avancer notre collectivité dans un contexte difficile sur le plan national mais avec une vision optimiste et durable pour l'avenir.

Dépôt sauvage

J'aimerais attirer votre attention sur l'attitude irresponsable de certains individus.

En effet, la semaine dernière un dépôt sauvage a été trouvé dans le fossé au village du Kerditio. Ce n'est pas la première fois que cela arrive, nous allons tout faire pour retrouver les auteurs. Un dépôt de plainte a été déposé à la gendarmerie.

L'article L541-3 du code de l'environnement confère aux maires le pouvoir de police nécessaires pour assurer l'élimination des déchets. Les articles R. 632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende pouvant aller jusqu'à 1500 € les dépôts de déchets.



Cadre de vie, Objectif 1ère Fleur

Vivre dans une **commune fleurissante** où il fait bon vivre grâce à **des paysages verts et fleuris**. C'est là aussi, l'un des nombreux rôles de la collectivité : **« Améliorer la qualité de vie de ses habitants. »**

Le service technique sous l'égide de Monsieur Maxime CHAPEL continue son action d'embellissement. Ce n'est pas moins d'une quinzaine d'espaces verts qui ont été requalifiés. Il a fallu retirer toutes les bâches des parterres et les remplacer par des copeaux de bois.

A venir par la suite, l'étude de la gestion différenciée des surfaces afin de revoir le nombre de passage des tontes. Ces critères sont à respecter pour l'obtention du label « 1^{ère} fleur ».

Nous émergeons tout juste de l'hiver pour accueillir la douceur du printemps, saison par excellence avec l'espérance de jours meilleurs, l'arrivée des couleurs printanières et le réveil de la nature.

Je vous souhaite une belle saison printanière.



Votre Maire, Georges LE FRANC



Vie Communale

ÉTAT CIVIL – MARS 2025

Décès : Prosper DABET, 90 ans, décédé le 17 Mars à Noyal-Pontivy (22), inhumé le 21 Mars à Saint-Barnabé.

Alain LE GOFF, 75 ans, décédé le 27 Mars à Noyal-Pontivy (22), inhumé le 31 Mars à Saint-Barnabé.

DÉJECTIONS CANINES

Nos trottoirs sont jonchés de crottes de chiens (des grosses....).

C'est un acte d'incivisme total, nous avons placé des poubelles avec sacs sur la commune (lieux : Salle Omnisports, Place de l'Eglise et au Plessis).

La commune rencontre depuis de nombreux mois des problèmes liés à la présence de déjections canines sur les trottoirs et espaces publics.

Ces soucis sont constatés au quotidien par les habitants ou usagers, mais également par les services techniques. Les crottes de chien contiennent des bactéries et des parasites, qui peuvent être transmis à l'homme ou à d'autres animaux.

Les crottes de chien laissées sur le sol peuvent également contaminer les espaces de jeu publics, les parcs et les jardins.

Les agents techniques sont constamment salis lors des opérations de débroussaillage. Cela les oblige parfois à changer leur tenue de travail jusqu'à 2 fois au cours de la même journée.

Nous allons délibérer au prochain Conseil Municipal d'une contravention pour le propriétaire qui sera pris sur le fait.

Si aucune amélioration n'est constatée d'ici l'été, nous mettrons en application la décision votée au Conseil Municipal d'avril.

A faire lorsque vous partez en balade : toujours emporter des sacs pour ramasser les déjections de son animal.

RÉUNION PUBLIQUE INFORMATION POUR LA FIBRE

La réunion organisée pour informer la population de l'arrivée de la fibre et expliquer les modalités a réuni une centaine de personnes à la salle sterenn.



Saint-Etienne du Gué de l'Isle et La Chèze étaient également présents.

M. PICHARD responsable communication « Mégalis », M. ALENO, Vice-Président départemental en charge du numérique et M. Georges LE FRANC, Vice-Président à Loudéac Communauté Bretagne Centre en charge du numérique ont proposé un diaporama et ont répondu aux diverses questions des personnes présentes.

Vous trouverez ce diaporama sur illiwap et le site internet de la commune.

COMMÉMORATION DU 19 MARS



9h30 : rassemblement au monument aux morts de Saint-Barnabé avec dépôt de fleurs et minute de silence.

Puis direction Plumieux où se tenait le 50^{ème} rassemblement cantonal présidé par M. Victor LAVENANT.

En présence de Corentin LE FUR, Romain BOUTRON et Béatrice BOULANGER.

Victor LAVENANT a reçu la médaille d'honneur de l'Assemblée Nationale une médaille de la part de M. Corentin LE FUR.

Moments forts avec la messe, le recueillement au monument aux morts, Marseillaise avec la fanfare de Rohan.



U.N.C.

L'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Anciens Combattants a eu lieu le **DIMANCHE 23 MARS à 10h30 à la Salle des Lilas.**

M. Michel BOISDRON, Président, a demandé à l'assemblée 1 minute de silence en mémoire des armées françaises et des civils de toutes les guerres, pensées pour Pierre-Anne PERRON et Marie-Thérèse AUFFRET qui sont partis récemment.

En 2025, 21 adhérents.

Participation à 3 commémorations en 2024, le 8 Mai, le 11 Novembre et le 5 Décembre.

Le bilan financier est positif et approuvé.

La proposition d'un repas à Guerlédan a été validée et aura lieu courant 2025.

Deux nouveaux porte-drapeaux intègrent le groupe : Gilles CHAPEL et Patrick DONNIO.

Bureau :

M. Pierre HARNOIS, secrétaire se retire et sera remplacé par M. Jean-Claude BRIAND.

Président : Michel BOISDRON

Secrétaire : Jean-Claude BRIAND

Trésorier : Michel JOUAN



CARNAVAL DES ÉCOLES

Beau succès et grand soleil pour le défilé costumé des élèves de nos 2 écoles et leurs professeurs.



Un goûter préparé par le Club des Bruyères d'Arvor les attendait.

...

Plus de 400 crêpes ont été servies...et des jus de fruits.



Bravo pour ces beaux moments intergénérationnels...

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Dans un nouvel arrêté en date du 25 avril 2023, Le Préfet réglemente l'usage du feu.

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts forestiers (issus d'espaces boisés) et ménagers (tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes ainsi que les résidus d'élagage) **est interdit en tout lieu toute l'année.**

Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie pour être valorisés.

Autorisé pour les déchets verts agricoles sur dérogation de M. Le Maire.

TRANSPORTS SCOLAIRES 2025-2026 - CRÉATION DE POINT D'ARRÊT

En amont de la prochaine rentrée scolaire, les familles doivent déposer leur demande de création d'un point d'arrêt du bus scolaire **POUR le 31 MAI 2025 en Mairie.**

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **AVRIL 2009** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

HORAIRES OUVERTURE MAIRIE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30
de 8h15 à 12h00 le samedi

HORAIRES OUVERTURE AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
de 8h30 à 11h30 le samedi.

ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Selon l'article L731-3 du Code de la Sécurité Intérieur, le « plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ». Il détermine, en fonction des risques connus :

- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- recense les moyens disponibles,
- définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Afin de couvrir les risques potentiels majeurs, des plans départementaux sont élaborés sous l'autorité du Préfet pour définir le dispositif opérationnel adapté.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le Maire de la commune. La commune est chargée de constituer un registre confidentiel des personnes vulnérables de la commune afin de pouvoir les informer et les contacter lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental à l'occasion de risques exceptionnels et notamment de canicule, de grand froid, d'inondation, COVID ou également de délestage...

Peuvent s'inscrire :

- Personne handicapée
- Personne sous assistance médicale
- Personne isolée et/ou sans moyen de locomotion
- Les personnes fragiles pour d'autres raisons.

Ce recensement repose sur une démarche volontaire.

En cas de déclenchement du dispositif, les élus contacteront régulièrement les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien. Ils rappelleront également les consignes élémentaires.

Comment s'inscrire ?

Les personnes âgées, handicapées, isolées, fragiles peuvent s'inscrire ou se faire inscrire par un proche en contactant la mairie au 02 96 26 74 66.

DIVAGATION

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse (règlement sanitaire départemental). Laisser divaguer un chien est susceptible de présenter un danger pour les personnes (article R622-2 du code pénal) et est puni d'une amende de 150 euros.

Animations vacances d'Avril



Travaux

Aire de jeux

Le sol était très abîmé, les agents municipaux l'ont retiré, et un nouveau revêtement a été mis en place par la Société Cité Bretagne.



Signalétique

Les panneaux signalétiques de direction sont posés.
C'est l'entreprise « Marquage de l'ouest » qui a posé ces panneaux de dimension réglementaire.
Une prochaine étape concernera les panneaux du bourg et élargissement de la zone 30.



Sécurisation « Blanlin »

Réunion de chantier le 11 mars avec M. Michel JOUAN, Adjoint à la voirie et Maxime CHAPEL, responsable service technique

Les aménagements prévus : aire de stationnement car scolaire, aménagement voie douce, 50 kms /heure (au lieu de 70)

Les travaux démarreront en avril pour 7 semaines.

Une réunion publique d'information et explication des travaux aura lieu à Blanlin le 08 avril à 18h.

VIE SCOLAIRE

GROUPE SCOLAIRE MATHURIN BOSCHER

**VENTE DE SAUCISSENS,
TERRINES &
NOIX DE JAMBON**

Commande auprès des parents
d'élèves jusqu'au 22 avril

1 SAUCISSON OU TERRINE = 5 €
3 SAUCISSENS OU TERRINES = 12 €
5 SAUCISSENS OU TERRINES = 18 €
NOIX DE JAMBON = 25 € UNITÉ

Saucisson
Nature, Fumé, Provençale,
Noisette, Comté, Piment
d'espelette ou Tomates
séchées

Terrines
Tomates séchées,
Canard poivre vert,
Piment d'espelette,
Canard au magret,
Pintade au confit d'oignon

Noix de jambon

EN COLLABORATION AVEC
«LES BRETONS AMBULANTS»
DE PLANCÔET

Amicale Laïque - Ecole Mathurin Boscher

ÉCOLE JEANNE D'ARC

10€

École Jeanne d'Arc
Saint-Barnabé

VENDREDI 25 AVRIL

Opération PIZZA

Commande
auprès
des Familles
0296267923

Regina
Chorizo
Tartiflette
4 Fromages
Poulet
Poivron

Saint-Barnabé

Bal de Pâques
des enfants

Vendredi 25 avril
de 17h à 20h
Salle Pascal LEGAY

Entrée
Gratuite
Ouvert
à tous

Musique
Bal

Gâteau
Grêpe
Buvette

Livre
Bonbonnière

Mascotte
Enfant déguisé

**Livraison
Pizza**

École Jeanne d'Arc

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 MARS 2025 A 18H00

DÉPARTEMENT COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC
COMMUNE SAINT-BARNABÉ

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 14

Présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mme Jocelyne BOUTIER - M. Michel JOUAN – Mme Fanny PHILIPPE – M. Thomas MAHÉO, Adjoints – M. Michel BOISDON - Mme Marie-Paule BUZULIER – MM. Daniel HAMON - Patrick DONNIO – Mme Véronique LE GALLO – M. Franck JÉGLOT - Mme Christelle GAUTIER – M. Samuel BRIAND – Mme Charlène RIBEIRO (Conseillers Municipaux).

Absente :

Mme Catherine GOOSSAERT

Ouverture de la séance à 18 heures 11.

Secrétaire de séance :

Mme Véronique LE GALLO

ORDRE DU JOUR

1-Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 21 février 2025.

2-Finances :

a-Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 (budget général et budgets annexes)

b-Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025

c-Fixation du mode de gestion des amortissements pour l'année 2025

d-Vote des taux d'impôts locaux

e-Budgets primitifs 2025 (budget général et budgets annexes)

3-Rythmes scolaires à la rentrée 2025

4-Demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2025

5-Droit de préemption

6-Décision du maire prise dans le cadre de sa délégation

7-Salle Pascal LEGAY : tarification pour les repas à emporter

8-Logement 11 rue Général de Gaulle : devis réfection joint de pierre et démontage cheminée

9-Questions diverses

10-Informations diverses

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 FÉVRIER 2025

Chaque conseiller municipal a reçu un compte rendu de la séance du vendredi 21 février 2025. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver. Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du vendredi 21 février 2025.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Arrivée de M. Franck JÉGLOT à 18H25.

2 - FINANCES

a-Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 (budget général et budgets annexes)

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. A la majorité des suffrages exprimés, (Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote et a quitté la salle), le conseil municipal approuve, sous la Présidence de Madame Jocelyne BOUTIER, 1^{ère} adjointe, les Comptes Financiers Uniques 2024 de la commune de Saint Barnabé :

BUDGET PRINCIPAL :

Exécution budgétaire 2024			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement Réalisé	1 085 779,89 €	1 436 866,62 €	351 086,93 €
Investissement Réalisé	753 556,06 €	700 909,05 €	- 52 646,97 €

Résultats 2024			
	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	-130 626,65 €	-52 646,97 €	- 183 273,62 €
Fonctionnement	303 724,63 €	351 086,93 €	351 086,93 €
TOTAL	173 097,98 €	298 439,96 €	167 813,31 €

Reports 2024 sur exercice 2025	
Dépenses	258 759,13 €
Recettes	25 000,00 €
TOTAL	-233 759,13 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement en 2025 pour un montant **351 086,93 €** et de reporter le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2025 pour un montant de **183 273,62 €**.

BUDGETS ANNEXES :

✓Budget annexe LOTISSEMENT DU BOCAGE

Exécution budgétaire 2024					
	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat 2023	Résultat clôture 2024
Fonctionnement Réalisé	23 361,98 €	22 984,36 €	-377,62	-3 537,31 €	-3 914,93 €
Investissement Réalisé	22 984,36 €	22 203,05 €	-781,31	3 385,55 €	2 604,24 €

Surface commercialisable = 1 lot / Tarif de vente des terrains : 23.90 € TTC/m2

✓Budget annexe LOTISSEMENT DU PRÉ MENIL

Exécution budgétaire 2024					
	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat 2023	Résultat clôture 2024
Fonctionnement Réalisé	/	/	/	15 000,30 €	15 000,30 €
Investissement Réalisé	/	/	/	-43 662,38 €	-43 662,38 €

Surface commercialisable = 3 lots à ce jour -Tarif de vente des terrains : 17,00 € TTC/m2

✓ **Budget annexe LOTISSEMENT DE L'HERMINE**

Exécution budgétaire 2024					
	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat 2023	Résultat clôture 2024
Fonctionnement Réalisé	11 877,40 €	11 877,40 €	0	0	/
Investissement Réalisé	11 877,40 €	9 850,00 €	-2 027,40 €	(-)9850,00 €	(-)11 877,40 €

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Arrivée de M. Samuel BRIAND à 18h55.

b-Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder pour l'exercice 2025 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, en section de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

c-Fixation du mode de gestion des amortissements pour l'année 2025

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'amortissement des immobilisations au prorata temporis.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

d-Vote des taux d'impôts locaux

A l'unanimité, les taux sont adoptés :

	Rappel TAUX 2024	Produit obtenu 2024-Taux 2024	Proposition 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 27.90 % + 19.53 %	47,43%	475 506,00 €	47,43%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	77,41%	82 942,00 €	77,41%
Taxe d'Habitation (RS)	14,93%	9 132,00 €	14,93%
TOTAL		567 580,00 €	

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

e-Budgets primitifs 2025 (budget général et budgets annexes)

Les budgets primitifs pour 2025 proposés au vote du conseil municipal sont adoptés à l'unanimité et s'équilibrent en dépenses et en recettes à :

✓ **Budget principal :**

FONCTIONNEMENT - BUDGET COMMUNE : PREVISIONNEL 2025					
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2025	CHAPITRE	RECETTES	BP 2025
O11	charges à caractère général	410 000,00 €	O13	Atténuation de charges	20 000,00 €
O12	Charges de personnel	485 000,00 €	70	Produits services domaines ventes diverse	80 000,00 €
o14	Atténuation de produits	3 000,00 €	73	Impôts et taxes	276 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	215 000,00 €	731	Fiscalité locale	564 000,00 €
66	Charges financières	50 000,00 €	74	Dotations et participations	310 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	139 000,00 €
68	Dotations aux provisions	1 500,00 €			
O42	Opérations d'Ordre	34 500,00 €	O42	Opérations d'Ordre	12 000,00 €
TOTAL		1 200 000,00 €	TOTAL		1 401 000,00 €
EXCEDENT PREVISIONNEL = 201 000 €		201 000,00 €			
TOTAL		1 401 000,00 €	TOTAL		1 401 000,00 €

INVESTISSEMENT - BUDGET COMMUNE : PREVISIONNEL 2025							
INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	DEPENSES	RAR 2024 EN 2025	BP 2025	TOTAL 2025	CHAPITRE	RECETTES	TOTAL 2025
16	Rbst emprunt+dépôt garantie		200 000,00 €	208 000,00 €	1068	Exédent reporté F 2024	351 086,93 €
10226	Reversement TAM		5 500,00 €	5 500,00 €	10	Tam	4 202,79 €
20	Immo incorporelles		30 000,00 €	30 000,00 €	10222	FCTVA	70 000,00 €
204	Subventions d'équipement	69 190,24	5 000,00 €	74 190,24 €	13	Subvention investissement	456 057,03 €
21	Immo incorporelles	57 237,71	65 250,00 €	122 487,71 €	165	Dépôt garantie locataire	2 000,00 €
23	Immo en cours	132 331,18	376 064,00 €	508 395,18 €	O40	Amt SDE	34 500,00 €
o40	Transfert entre sections			12 000,00 €	O21	Virement section F	201 000,00 €
o41	Opérations patrimoniales			2 000,00 €	O41	Opérations patrimoniales	2 000,00 €
OO1	Déficit reporté			183 273,62 €	OO1	RAR	25 000,00 €
TOTAL		258 759,13		1 145 846,75 €	TOTAL		1 145 846,75 €

✓ **Budget annexe lotissement du bocage**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 904,29 €	31 904,29 €
Investissement	25 588,60 €	25 588,60 €

✓ **Budget annexe lotissement du Pré Ménil**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	91 667,38 €	91 667,38 €
Investissement	114 324,46 €	114 324,46 €

✓ **Budget annexe lotissement de l'Hermine**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 882,40 €	13 882,40 €
Investissement	25 754,80 €	25 754,80 €

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3 - RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTRÉE 2025

Le Conseil Municipal renouvelle la demande de dérogation pour une organisation scolaire sur 4 jours (lundi – mardi – jeudi et vendredi) pour une durée de 3 ans, à compter de la rentrée de septembre 2025.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4 - DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2025

Le Conseil Municipal accorde au département des Côtes d'Armor une contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0,35 € / habitant soit 437,15 € pour l'année 2025.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5 - DROIT DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption pour le terrain bâti situé 17 Rue Général De Gaulle : AA N°81 pour une surface de 1 605 m².

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6 - DÉCISION DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Date	Tiers	Description	Montant TTC
26/02/2025	SOFIBAC	Acquisition cuve à fuel 1 500 L	1 798,80 €
26/02/2025	ACPS	Thermostat friteuse	184,20 €
26/02/2025	THEAUD	4 interventions balayeuse	1 942,60 €
24/02/2025	KABELIS	Engrais terrain football	1 889,76 €
06/03/2025	CIMBA	Rénovation portail école-peinture+sablage	671,46 €
13/03/2025	ABELIUM	Formation+migration logiciel cantine+garderie+ALSH	2 910,00 €

7 - SALLE PASCAL LEGAY : TARIFICATION POUR LES REPAS A EMPORTER

Le Conseil Municipal décide de modifier la tarification -repas à emporter/salle Pascal LEGAY et fixe le tarif à hauteur de 20 €.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8 - LOGEMENT 11 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE : DEVIS RÉFECTION JOINT DE PIERRE ET DÉMONTAGE CHEMINÉE

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise CAMUS PRISE MACONNERIE pour la réfection des joints de pierre du mur et démolition de la cheminée à hauteur de 8 420,00 € HT.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

9 - QUESTIONS DIVERSES

Néant.

10 - INFORMATIONS DIVERSES

Travaux :

- Salle omnisports : point sur le rétro planning
- Aménagement de cheminements piétonniers - BLANLIN
- en cours : travaux électriques par le SDE et démarrage des travaux prévu le 21/04/2025 par l'entreprise COLAS.
- Cérémonie du 19 mars : RDV à 9h30 aux Monument aux morts puis commémoration à Plumieux à 10h00 pour le rassemblement cantonal de la FNACA.
- Chasse à l'œuf organisée par l'amicale du personnel communal le vendredi 4 avril à 16h30. Rdv à la salle Sterenn.

Agenda :

Vendredi 18/04/2025	20h30	Conseil municipal
---------------------	-------	-------------------

VIE ASSOCIATIVE & CULTURELLE

LECTURE POUR TOUS

Assemblée Générale

Le mercredi 5 Mars à 18h30, à la salle des Lilas, a eu lieu l'assemblée générale de l'association "LECTURE POUR TOUS".

La présidente Jacqueline BEUREL a présenté l'association avec 5 936 documents et en réseau 295 + 8 valises thématiques.

361 inscriptions hors écoles.

Des abonnements mensuels avec Koala, belles histoires et Doctor Good.

L'activité 2024 a été intense avec :

Une expo mission potager, en juin les auteurs de B.D. qui ont fait la clôture à Saint-Barnabé, le prix des lecteurs, le film documentaire (dons d'organes), la dictée, le théâtre avec la troupe de La Motte.

Rappel adhésion : 2€ pour l'année.

Le bilan financier est positif et approuvé.

Pour 2025, le prix des lecteurs en cours, le film documentaire en cours de choix, le théâtre avec la troupe de La Motte.

Lecture pour tous reçoit régulièrement les 2 écoles à la bibliothèque.

L'ensemble de l'équipe est composé uniquement de bénévoles.

Bureau

Présidente : Jacqueline BEUREL,

Vice-Président : Jean-Yves PAMPANAY

Trésorière : Marylise POULAIN

Trésorier Adjoint : Alphonse MARJOT

Secrétaire : Marie-Bernard HUET étant démissionnaire de ce poste, c'est Marie-Hélène JÉGOUIC qui prend le poste

Secrétaire Adjointe : Yvonne DUVAL



A l'issue de la réunion, inauguration d'une œuvre de notre artiste peintre locale Françoise CORROUGE

Le tableau, acheté par Lecture Pour Tous, a été posé à la bibliothèque, en présence des membres de l'association, des membres du Conseil Municipal et des animatrices du réseau bibliothèque.



La bibliothèque est ouverte le :

Le mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 17h30 même pendant les « petites » vacances scolaires.

le vendredi de 16h30 à 17h30

le samedi de 10h à 12h.

Tél. : 02.96.26.73.29



UN SAINT-BARNABÉ PARMIS LES SAINT-MÉDARD DE FRANCE

L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le VENDREDI 7 MARS à 18h30 à la Salle Sterenn.

Le président Dany POULAIN a présenté le bilan 2024 avec la venue des Saint-Médard de France à Saint-Barnabé pour l'Assemblée Générale en mars.

Un déplacement à Saint-Médard sur Ile pour le rassemblement annuel en mai.

Des grillades en juin, un repas en salle en octobre.

Le bilan financier est positif et approuvé.

Pour cette année 2025, déplacement à Saint-Médard de Comminges en mai pour l'Assemblée Générale nationale.

Déplacement à Saint-Médard de Guizières pour le rassemblement avec marché et repas festif les 27,28,29 Juin.

Il reste quelques places, contacter Dany POULAIN, président.

BUREAU

Président : Dany POULAIN

Trésorière : Anita VIDELOT

Trésorière Adjointe : Arlette GALLAIS

Secrétaire : Jacqueline BEUREL

Secrétaire Adjoint : François BINET



M. Ange CADORET se retire du bureau, il sera remplacé par Mme Dominique GORAL.

Ange est à l'origine de la création de l'association en 2001.

COMITÉ DES FETES DU BOURG

Journée nettoyage des circuits du Trail de La Micheline le :

SAMEDI 12 AVRIL

RDV à 8h45 parking de la Salle Omnisports

Apportez vos outils !!!!

COMITÉ DES FÊTES DE BLANLIN

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Blanlin a eu lieu le 16 Mars.

Le Président, Jean-Claude GICQUEL a présenté son bilan 2024.

Avec la rando et le repas, un beau succès malgré le temps..., le repas de Noël, la journée sortie pour les bénévoles en juin. L'association compte une cinquantaine de bénévoles.

Les 2 nouvelles familles installées à Blanlin seront contactées et invitées aux festivités.

Projets 2025.

- Repas des bénévoles en Juin
- Rando/Grillades le 7 Septembre

Bureau :

Président d'honneur : Maurice BLANCHARD

Président : Jean-Claude GICQUEL

Secrétaire : Chantal GICQUEL

Secrétaire-Adjointe : Yolande NEVO

Trésorier : Philippe GLOUX

Trésorier-Adjoint : Louis BLANDEL



CLUB BRUYERES D'ARVOR

Programme Avril 2025

Jeudi 10 Avril : détente

Jeudi 24 avril : repas galettes

le voyage prévu le 18 avril est reporté, il se fera après le 15 septembre 2025.

VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo peuvent rejoindre le groupe le dimanche matin. Les sorties s'effectuent tous les dimanches à 9h, départ sur le parking de la Salle Sterenn.



FOOT

Dimanche 27 Avril à 15h30

AS2F (La Ferrière) contre MERDRIGNAC.

CLUB AEROMODELISME

Très beau spectacle pour la porte ouverte des 8 et 9 Mars.

Les nombreux visiteurs ont été impressionnés par les avions en vol le samedi.

Un slick 580 piloté par Stéphane du club A.M.C.A.

Un beaver piloté par Joël club A.M.C.A.

Un Bronko, (c'est un avion anti char construit pour la guerre du Viêtnam) avec 7 batteries, 19 kg, piloté par Jeff, un professionnel.

Les clubs de Rostrenen, du Trégor étaient présents.

Belle organisation de la présidente Cathy MIOSSEC, bravo malgré le temps capricieux du week-end.



FUT\$AL

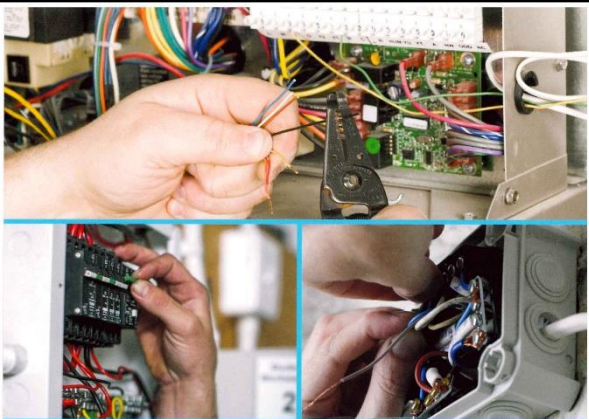
Samedi 22 Mars

Mini tournoi pour le U7.

Matches U9, U12 et actions PEF (Programme Educatif Fédéral) sur le thème « engagement citoyen », rencontre avec le club de F.F.C.B. de Plémet.



Annonces commerciales



Electricité résidentiel et agricole

Toutes installations électriques, portails, volets roulants, éclairages, chauffe-eau, etc...

Remplacement de tableaux électriques, remise aux normes, sécurisation, etc...

Video surveillance, alarme, controle à distance, etc...

Devis sur demande

Prestations Multiservices sur demande

Remplacement de robinetterie, dépannage chaudières fioul, etc...

Aide au jardin, prestation "coup de pouce"

Vide maison

Pour toute autre demande merci de me contacter.

Dépannage 24/24 7/7

 **Beauséjour Electricité et Multiservices**
06.61.39.79.22.

«L'ARGOAT»

Ses Horaires

Lundi – Mardi – Mercredi : 7h45 à 20h

Jeudi : FERMETURE

Vendredi : 7h45 à 20h

Samedi - Dimanche : 8h30 à 20h

Tél. : 02.96.67.16.25

«LE GWENESTAN»

Traiteur - Événementiel
en Bretagne

 02.96.67.15.83

 06.95.55.27.51

 legwenestan.contact@gmail.com

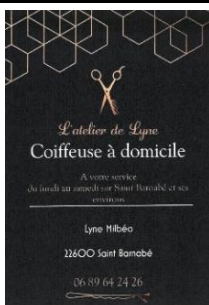
facebook



SCANNEZ-MOI !



SIRET: 8896009400011



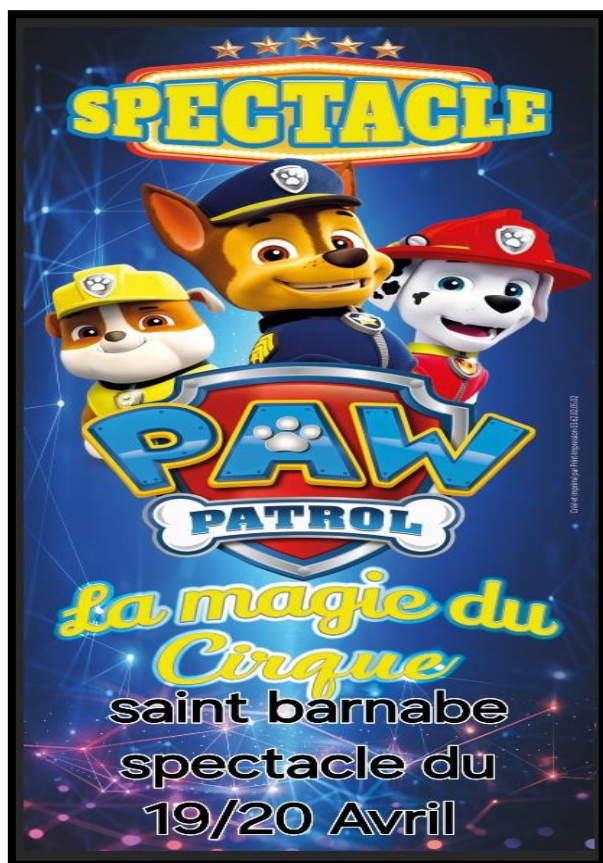
L'atelier de Lyne

CONGÉS

LUNDI 14 AVRIL AU DIMANCHE 20 AVRIL

Reprise le Mardi 22 Avril

Tél. : 06.89.64.24.26.



Orange vient à votre rencontre à Saint-Barnabé

venez rencontrer nos experts Fibre et tester votre éligibilité

La Fibre, le réseau idéal

Parking de la salle Sterenn
16 et 17 avril
10H30(13H-14H)17H30

Accès au réseau Fibre, en France métropolitaine, avec offre et équipements compatibles. Sous réserve d'éligibilité et d'un raccordement effectif de l'immeuble et du domicile ou des locaux du client à la Fibre.
 Orange, SA au capital de 1 094 225 384 € - 111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux - RCS Nanterre 380 129 865

Agenda

04/04/2025	Chasse à l'œuf – De 16h30 à 18h00 – Place de l'Eglise – Amicale des Employés Communaux.
05/04/2025	Assemblée Générale – Comité des Fêtes – Salle Sterenn – 18h
10/04/2025	Après-midi jeux – Ludothèque – De 14h à 16h – Salle Sterenn
12/04/2025	Journée nettoyage circuits trail – Parking Salle Omnisports – 8h45 – Comité des Fêtes
16/04/2025	Atelier Numérique – Loudéac Communauté – De 14h à 16h – Salle des Lilas
18/04/2025	Conseil Municipal – Mairie – 20h30
19 & 20/04/2025	Cirque – Parking Salle Omnisports – A 16h
26/04/2025	Couscous à emporter – Société de Chasser
28/04/2025	Comité de l'Info – Mairie – 20h30

Membres du Comité Info :

M. Georges LE FRANC (Maire) – Mme Jocelyne BOUTIER – MM. Thomas MAHÉO – Patrick DONNIO – Mmes Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – M. Samuel BRIAND (Élus). Mmes Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Claudine FLÉHO - MM. Guy MACÉ – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND (membres).

+ Pliage :

Mmes Carole LE FRANC – Anne-Marie JOUAN.

★ Certaines photos ont pour source Ouest-France et Le Télégramme

